



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 JANVIER 2019**

**Le Conseil Municipal de la Commune de RONTALON (Rhône)** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian FROMONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 janvier 2019.

**Présents :** Mrs et Mmes Christian FROMONT, Jean-Yves BOUCHUT, Pascale PIECHON, Jean-Paul THORAL, Christèle CROZIER, Michel JOYAUX, Andrée ZUPPETTI, Eric CARRA, Valérie SALIGNAT, Audrey STANIS

**Secrétaire :** Jean-Yves BOUCHUT

**Absent :** Franck GREGOIRE

**Absent excusé :** François ISOREZ donne pouvoir à Christèle CROZIER

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour :**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la séance du 26 novembre 2018
- Fixation des loyers des logements de la Placette
- Acquisition d'un bien immobilier 4 place de l'église
- Souscription d'un emprunt pour l'acquisition d'un bien immobilier 4 place de l'église
- Désignation des titulaire et suppléant au Syndicat Intercommunal des Eaux de Millery Mornant
- Compte-rendu des commissions
- Compte-rendu COPAMO
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 26 NOVEMBRE 2018**

Jean-Yves BOUCHUT signale une erreur de frappe sur le montant de l'acquisition prévue par délibération n°48/2018. Le montant de l'acquisition est bien de 55 000 €.

Le compte rendu du conseil municipal du 26 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**FIXATION DU MONTANT DES LOYERS DES DEUX LOGEMENTS COMMUNAUX SITUÉS 8 LA PLACETTE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les travaux de rénovation des deux logements communaux situés 8 la Placette à Rontalon sont terminés.

Deux logements de 51 m<sup>2</sup> sont ouverts à la location.

Il demande au conseil municipal de fixer le montant du loyer mensuel pour chacun de ces appartements.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de charges communes pour ces logements.

**Le conseil municipal**, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

**DÉCIDE** de fixer le montant du loyer mensuel de chacun des appartements situés 8 la Placette à 480 (quatre cent quatre-vingt) €.



\*\*\*\*\*

**ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER 4 PLACE DE L'EGLISE – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°48/2018 DU 26/11/2018**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un immeuble a été mis en vente sur la place de l'église au prix de 55 000 €. Ce bien est situé dans le périmètre de droit de préemption urbain et pourrait éventuellement faire l'objet d'un aménagement en local commercial au rez-de-chaussée avec appartement à l'étage ou demeurer local à usage d'habitation.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- S'il approuve le principe de rachat du bien immobilier appartenant aux Consorts DOMINIQUE et situé 4 place de l'église à Rontalon cadastré AE 103 pour 27 ca
- De l'autoriser à faire aux Consorts DOMINIQUE, propriétaires, une promesse unilatérale d'achat de ce bien au prix de 55 000 € (hors frais de notaires, ces derniers étant à la charge de la Commune, en supplément du prix) et de signer tout document y afférent,
- De l'autoriser à signer l'acte authentique devant constater la vente définitive et à rembourser à cette occasion au vendeur le prorata de taxe foncière de l'année 2019 pour la période courue à compter du jour de la signature de l'acte authentique jusqu'au 31 Décembre 2019.

**Le conseil municipal**, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

**APPROUVE** le principe de rachat du bien immobilier ci-dessus désigné à l'unanimité ;

**DECIDE** de proposer le rachat pour un montant de 55 000 € (hors frais de notaires, ces derniers étant à la charge de la Commune, en supplément du prix) ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à faire aux Consorts DOMINIQUE la promesse unilatérale d'achat correspondante et à signer tout document y afférent ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de cette acquisition ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique constatant la vente et à rembourser à cette occasion au vendeur le prorata de taxe foncière pour l'année 2019 pour la période courue à compter du jour de la signature de l'acte authentique jusqu'au 31 Décembre 2019,

**PRECISE** que cette délibération annule et remplace la délibération n°48/2018 du 26/11/2018 ;

**DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2019, compte 2138 ;

**DIT** que les dépenses seront couvertes par l'inscription d'un emprunt au compte 1641.

\*\*\*\*\*

**SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION DU BIEN IMMOBILIER 4 PLACE DE L'EGLISE**

**VU** la délibération n°02/2019 relative à l'acquisition d'un bien immobilier situé 4 place de l'église à Rontalon,

**Considérant** que le Conseil municipal ayant décidé l'acquisition de ce bien, il y a lieu de recourir à un emprunt,

**Considérant** le fait que les collectivités territoriales ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour le financement des opérations d'investissement,

**Considérant** qu'il appartient au conseil municipal de prendre des décisions en la matière,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

**DECIDE** de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est un emprunt de 65 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Objet : financement d'investissement
- Montant du capital emprunté : 65 000 euros



- Durée d'amortissement : 120 mois
- Taux d'intérêt : 0,93 %
- Frais de dossier : 100 €
- Périodicité retenue : mensuelle
- Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)

**AUTORISE** Monsieur le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

\*\*\*\*\*

#### DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DES EAUX DE MILLERY MORNANT

Monsieur le Maire expose la nécessité de désigner des délégués titulaires et suppléants pour représenter la commune auprès du Syndicat des Eaux Millery Mornant.

##### **LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

- Procède à l'élection du délégué titulaire :
  - Christian FROMONT se porte candidat. Christian FROMONT obtient au 1er tour 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.
  - Christian FROMONT est élu à l'unanimité délégué titulaire aux Syndicat des Eaux de Millery Mornant.
  - Procède à l'élection du délégué suppléant :
  - Jean-Yves BOUCHUT se porte candidat. Jean-Yves BOUCHUT obtient au 1er tour 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention.
- Jean-Yves BOUCHUT est élu à l'unanimité délégué suppléant au Syndicat des Eaux de Millery Mornant.

\*\*\*\*\*

#### COMPTE RENDU DES COMMISSIONS – QUESTIONS DIVERSES

##### **Ecole**

Pascale PIECHON expose que la Communauté de Communes développe un nouveau service en mettant à disposition du personnel supplémentaire sur les temps périscolaires pour l'accompagnement des enfants en situation de handicap. Rontalon en bénéficie un jour par semaine.

Pascale PIECHON expose que l'inspection académique a informé la commune que la fermeture d'une classe d'élémentaire serait étudiée par leurs services pour la rentrée de septembre prochain si la situation des effectifs n'évolue pas favorablement.

##### **Jumelage**

Pascale PIECHON expose que l'assemblée générale du comité de jumelage se tiendra le 8 février 2019 à la Mairie de Mornant. Un voyage à Pliezhausen est organisé du 26 au 28 octobre 2019. Le FC Rontalon devrait y participer et jouer un match.

##### **BIJ et politique jeunesse de la COPAMO**

Pascale PIECHON expose qu'un travail est en cours à la COPAMO sur la définition de la politique jeunesse souhaitée pour le territoire.

##### **Conseil Municipal d'Enfants**



Pascale PIECHON expose que le conseil municipal d'enfants a pu travailler lors de la dernière réunion aux vœux pour la cérémonie du 13 janvier.

Le CME souhaite organiser un nouveau marché cette année. Le but est à nouveau cette année de récolter des fonds au profit d'une association. Il est proposé de coupler ce marché à d'autres événements comme le troc-boutures. La date envisagée est le 19 mai 2019.

### **Bâtiments**

Jean-Yves BOUCHUT expose que la commune a une candidate pour la location de l'appartement accessible aux personnes à mobilité réduite situé 22 rue des Canuts et pour le logement situé au deuxième étage de la Placette.

Jean-Yves BOUCHUT expose qu'une personne était venu visiter les locaux de l'ancien CLSH avec pour projet l'installation d'une micro crèche. L'étude de marché qu'elle a réalisé n'a toutefois pas permis de mettre en œuvre ce projet. Ce bâtiment est donc toujours en attente d'un projet.

### **Inter CCAS**

Audrey STANIS expose qu'elle a participé à une réunion de l'inter CCAS au cours de laquelle a été présenté le dispositif de médiation familiale. Il s'agit de permettre aux familles d'échanger avec une personne neutre, qui ne se positionne pas comme juge afin d'aider à résoudre des conflits au sein d'une fratrie, d'une famille ou lors d'une succession par exemple.

Emmaüs met en place une fiche d'orientation à compléter pour chaque personne souhaitant bénéficier de leurs services en matière d'aide alimentaire sur le même principe que les Restos du Cœur. Une collecte de jouets a été réalisée fin 2018 auprès des enfants de la COPAMO. Cette collecte a été une réussite.

### **SITOM**

Michel JOYAUX expose sa participation à une rencontre relative aux déchets, organisée le 24/01/2019. Le SITOM y a présenté des chiffres clefs et les solutions qu'il peut apporter aux collectivités, associations etc. pour favoriser le tri.

### **Plan Vélo Mornantais**

Michel JOYAUX expose le projet de plan vélo pour Rontalon élaboré par la COPAMO. Il s'agit notamment d'identifier des cheminements favorables aux modes de transports doux dans le but de développer l'usage du vélo pour des trajets autres que de loisirs. Une réunion doit avoir lieu le 05/02/2019 pour faire le point sur ces propositions.

### **Zéro pesticides**

Michel JOYAUX expose que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la loi Labbé est applicable aux particuliers. Il est désormais interdit à chacun de vendre, acheter, utiliser et détenir des produits phytosanitaires chimiques. Les produits utilisés en agriculture biologique sont toujours autorisés.

### **Compteurs Linky**

Michel JOYAUX demande si la commune a obtenu réponse de Monsieur le Député sur les questions qui lui avaient été posées sur le compteur Linky.

Jean-Yves BOUCHUT expose que le déploiement de ces compteurs est prévu pour 2020 sur le territoire de la commune. L'interlocuteur privilégié de la commune auprès d'Enedis propose de venir expliquer le fonctionnement de ces compteurs au conseil municipal et répondre aux interrogations et inquiétudes et peut éventuellement organiser quelques permanences à destination du public.

### **Déneigement**

Valérie SALIGNAT expose qu'il serait souhaitable que les agents techniques puissent décider par eux-mêmes de la nécessité de partir tôt le matin pour procéder au déneigement avant que les particuliers aient pris leurs véhicules. Monsieur le Maire donne son accord sur ce principe.



### **Utilisation du CLSH par les MAM's de cœur**

Andrée ZUPPETTI relaie la question posée par les assistantes maternelles quant à l'avancée du projet d'utilisation des locaux de l'ancien CLSH par l'association. Monsieur le Maire rappelle que la Présidente de l'association devait étudier les besoins avec les assistantes maternelles et lui faire un retour plus précis sur les besoins, souhaits, etc.

### **Travaux aux Sept Chemins**

Andrée ZUPPETTI demande pour quelle raison la COPAMO participe financièrement aux travaux entrepris aux Sept Chemins. Monsieur le Maire explique que le Département a demandé aux deux communautés de communes (CCVG et COPAMO) intéressées par le giratoire des sept chemins de participer au financement des travaux à hauteur respectivement de 30% et 15% du montant total de la première tranche estimé à 1 million d'euros. Ces travaux vont s'échelonner en trois phases pour un coût total estimé à 6 millions d'euros.

### **Café de la Place**

Monsieur le Maire expose qu'en raison des termes du compromis de vente signé le 28 novembre 2018, il vaut mieux pour la commune procéder à l'acquisition du fonds, même si elle n'a pas encore de gérant dans l'immédiat.

### **Agrandissement de la médiathèque**

Monsieur le Maire expose qu'une réunion avec la Médiathèque du Rhône a permis d'estimer les besoins d'agrandissement des locaux de la médiathèque entre 80 et 100 m<sup>2</sup> (développement des activités, besoin d'espaces de circulation entre les rangées pour les personnes à mobilité réduite...). Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prévoir au budget 2019 une somme permettant de financer une étude de faisabilité plus précise sur ce projet.

### **Visite de la chaufferie bois de Larajasse**

Jean-Yves BOUCHUT propose au conseil municipal d'organiser une visite de la chaufferie bois de Larajasse un mardi soir afin de se faire présenter l'installation par le technicien du SYDER.

### **Constructions entre la Montée de la Chapelle et la Montée de la Roche**

Monsieur le Maire expose que le promoteur et la SEMCODA ont trouvé un accord de principe pour ces constructions dont une partie sera en logement social locatif et une partie en accession à la propriété. LA SEMCODA demande à la commune de garantir l'emprunt qu'elle devra contracter dans ce cadre à hauteur de 50%.

### **Perception de la DETR**

Monsieur le Maire expose que la commune a obtenu deux subventions au titre de la DETR 2016 et 2017 pour les travaux de rénovation de la Mairie. Toutefois, lorsque les dossiers de demande de versement de solde ont été transmis aux services préfectoraux en fin d'année 2018, la Préfecture a répondu que notre demande serait étudiée en 2019 car les crédits alloués en 2018 étaient entièrement consommés.

Nous allons faire un courrier demandant la révision de cette décision pour obtenir le versement de ces sommes au plus tôt car les crédits 2019 ne seront ouverts que tardivement dans l'année.

### **Prochaines réunions**

Commission bâtiment : 11 février 2019 à 20h30

Commission voirie : 12 février 2019 à 20h30

Conseil municipal : 04 mars 2019 à 20h30

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 23h15.